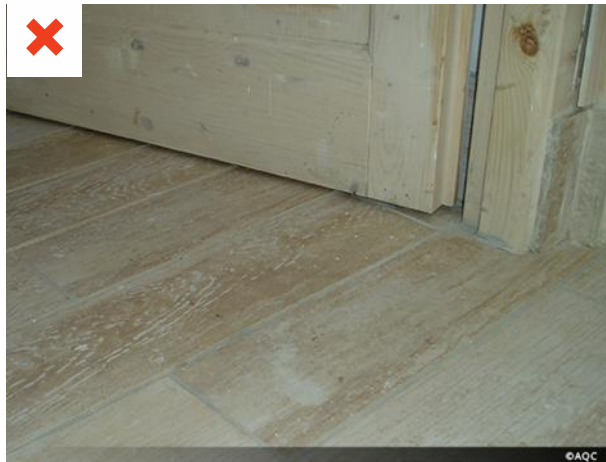


Élément technique	Sous-élément technique	Constat				
		Neuf <input checked="" type="checkbox"/>	Rénovation <input checked="" type="checkbox"/>	MI <input checked="" type="checkbox"/>	Collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Tertiaire <input type="checkbox"/>
VMC SF VMC DF	Passages de transit de l'air	La porte présente un détalonnage insuffisant et il n'y a pas de grille de transit.				



Cause technique

Un parquet en bois a été ajouté par les occupants réduisant la hauteur du détalonnage.

Origine Conception Exécution Exploitation

Manque de réflexion concernant l'impact du changement de revêtement de sol sur les passages de transit de l'air lors des phases exécution et d'exploitation.

Principaux risques

renouvellement d'air insuffisant

augmentation du taux d'humidité relative

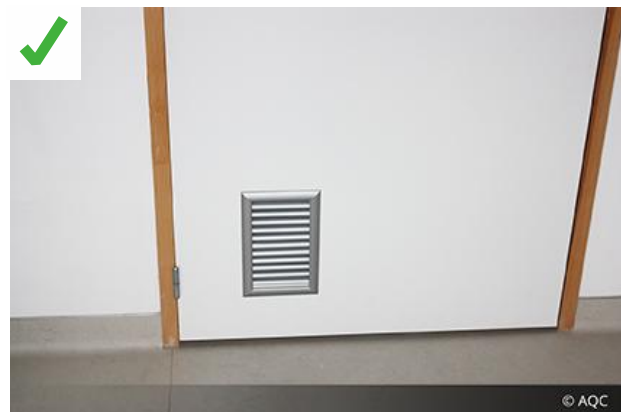
condensation de surface

développement de moisissures

dégradation de la QAI

Solutions correctives et / ou préventives

Réaliser un détalonnage suffisant de la porte ou installer une grille de transit.



Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :

Une barre de seuil acoustique a été installée sous la porte intérieure. Pour assurer le transit d'air, une grille de transfert acoustique a été intégrée dans la porte.

Le principe d'aération générale et permanente du logement est respecté. L'air peut circuler librement et le flux d'air balaie le logement.



Exemples de bonnes pratiques

Photo ci-contre :

Une barre de seuil acoustique a été installée sous la porte intérieure. Pour assurer le transit d'air, une grille de transfert acoustique a été intégrée dans la cloison.

Le principe d'aération générale et permanente du logement est respecté. L'air peut circuler librement et le flux d'air balaie le logement.

Règles de l'art

Règles de l'art :
 (Recommandations
 professionnelles RAGE,
 etc.)

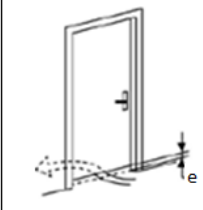
Voir extrait du NF DTU 68.3 P1-1-2 (§5.1.3) : passages de transit

Extrait des Recommandations professionnelles RAGE : VMC simple flux en habitat collectif -
 Conception et dimensionnement - §5.2 : Les passages de transit.

Afin de respecter la règle dit du "balayage" définie dans l'arrêté du 24 mars 1982 modifié, il est nécessaire de ménager des passages de transit permettant la circulation de l'air depuis les pièces principales (chambres, séjour) vers les pièces humides (cuisine, salles de bains, WC).

Les transferts d'air se font généralement sous les portes intérieures qui doivent être détalonnées. Les valeurs de détalonnage sont données dans le NF DTU 68.3 et sont rappelées dans le tableau ci-après.

Les grilles de transfert d'air doivent être correctement dimensionnées pour ne pas créer de pertes de charge excessives, mais la contrainte acoustique augmente avec la dimension de la grille.

Hauteur du détalonnage : e en cm	Porte de la cuisine	Autres portes intérieures
	1 porte : 2 cm	Toutes les portes : 1 cm
	2 portes : 1 cm	

Valeurs de détalonnage sous les portes intérieures d'un logement

La hauteur à prendre en compte pour un passage d'air en partie inférieure doit être calculée par rapport au sol fini.